

PROCES- VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

RESIDENCE BRASILIA (BCE : 0850180452)

Av. Joseph Baeck 68-78 à 1080 Bruxelles

Date : **26/01/2023**

Heure : **18h00**

ORDRE DU JOUR

Copropriétaires présents	35	sur 179	2.537
Copropriétaires représentés	16	sur 179	1.131
Copropriétaires absents	128	sur 179	6.332
Totaux	179	sur 179	10.000/10.000
AG valide en participants			28,49%
AG valide en quotités			36,68%

1. Vérification des présences, des procurations et des droits de vote à l'assemblée.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée par tous les copropriétaires présents et par les mandataires de ceux qui se sont fait représenter. Le double quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer et voter sur tous les points prévus à l'ordre du jour.

Les décisions prises par cette assemblée générale obligeront tous les copropriétaires.

Rappel

Suite aux nouvelles impositions de l'IPI, il est obligatoire d'envoyer uniquement le procès-verbal dont les décisions ont été prises lors la réunion avec les signatures originales en dernière page.

2. Nomination du président et du secrétaire de l'assemblée.

Le syndic, représenté par Madame Pasaeva, fait office de secrétaire lors de l'assemblée générale afin de rédiger le procès-verbal et de prendre note des différents votes effectués par les copropriétaires.

Un président d'assemblée générale, Monsieur Kepa est élu afin de lire les points prévus à l'ordre du jour mais aussi signer le procès-verbal et la feuille de présence.

3. 3.- Sécurité d'immeuble

3.1. Placement des caméras dans les couloirs des caves

L'échevin de la commune, l'inspecteur de la police Mr. Reminter (02/412.64.60), l'agent de quartier, le gardien de la paix ont été présents afin de répondre aux questions et rassurer les habitants.

→ Il faut appeler la Police au 02/412.12.12.

→ Si vous trouvez une cachette de stupéfiants il faut appeler la Police

→ Une inspection approfondie des chambrettes aura lieu. Si il y a une infraction (location..) un PV sera dressé: une amende sera appliquée par un juge de Paix.

→ La Police va également inspecter les garages. Toutes les personnes suspectes seront contrôlés.

Après vote, l'assemblée accepte les travaux

3.1. Placement des caméras dans les couloirs des caves	Oui	3.668	100 %	Majorité 2/3
	Non	0	0 %	La résolution est
	Voix exprimées	3.668	-	<i>approuvée</i>
	Abstention / Absents		-	

3.1.1. Choix du fournisseur

Les 2 devis sont présentés. Electrofan propose 21.290€ HTVA et GTS - 25.700€ HTVA

Après vote, l'assemblée accepte le devis d'electrofan

3.1.1. Choix du fournisseur	Oui	3.668	100 %	Majorité absolue
	Non	0	0 %	La résolution est
	Voix exprimées	3.668	-	<i>approuvée</i>
	Abstention / Absents		-	

3.2. Placement des caméras au 11ème étage

Après vote, l'assemblée accepte les travaux

3.2. Placement des caméras au 11ème étage	Oui	3.668	100 %	Majorité 2/3
	Non	0	0 %	La résolution est
	Voix exprimées	3.668	-	<i>approuvée</i>
	Abstention / Absents		-	

3.2.1. Choix du fournisseur

Electrofan propose 8.150€ HTVA et GTS - 11.900€ HTVA

Après vote, le devis d'electrofan est accepté

3.2.1. Choix du fournisseur	Oui	3.668	100 %	Majorité absolue
	Non	0	0 %	La résolution est
	Voix exprimées	3.668	-	<i>approuvée</i>
	Abstention / Absents		-	

3.3. Placement des caméras à chaque entrée

Après vote, l'assemblée accepte le placement des caméras à chaque entrée

3.3. Placement des caméras à chaque entrée	Oui	3.668	100 %	Majorité 2/3
	Non	0	0 %	La résolution est
	Voix exprimées	3.668	-	<i>approuvée</i>
	Abstention / Absents		-	

3.3.1 Choix du fournisseur

Electrofan propose 5.500€ HTVA, GTS - 7.800€ HTVA

→ le devis d'electrofan est accepté

3.3.1. Choix du fournisseur	Oui	3.668	100 %	Majorité absolue
	Non	0	0 %	La résolution est
	Voix exprimées	3.668	-	<i>approuvée</i>
	Abstention / Absents		-	

3.4. Financement des travaux

Après vote, les travaux seront financés par le FR

3.4. Financement des travaux	Oui	3.668	100%	Majorité absolue
	Non	0	0%	La résolution est
	Voix exprimées	3.668	-	<i>approuvée</i>
	Abstention / Absents	-	-	
NON				
ABSTENTION / ABSENTS				

3.5. Placement de la clôture et de nouveau portail – suivi

Suite à plusieurs actes de vandalisme le syndic en concertation avec le conseil de copropriété a pris une décision en urgence de placer une nouvelle clôture et des portails sans passer par une assemblée générale. Il s'agit des mesures conservatoires.

3.5.1. Financement – proposition de prendre en charge la somme par le Fonds de Réserve

Le montant des travaux s'élève à 20.000€. Nous proposons de prendre ce montant par le fonds de réserve.

Après vote, *l'assemblée approuve le prélèvement du FR*

3.5. Financement – proposition de prendre en charge par le FR 20.000€	Oui	3.668	100 %	Majorité absolue
	Non	0	0 %	La résolution est
	Voix exprimées	3.668	-	<i>approuvée</i>
	Abstention / Absents	-	-	
NON				
ABSTENTION / ABSENTS				

4. Lecture et signature du procès-verbal des décisions.

La séance est levée à *10h30*.

Président



Syndic



Line Plande
02 410 92 27
BENALI